

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 067554

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **P204**

Société : **SA-30847**

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NAIMA BernalDA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19-067554

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5204 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr ZOHEIR Fatima
CARDIOLOGUE
336, Bd Brahim Roudani
Médical - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/02/2012

Nom et prénom du malade : BERRADA Naima Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HIA Prostata

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/02/2024	Consultation	K.16	300.00	 Dr. Roudani

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie La Solidaire 354, boulevard Hassan II Casablanca 20100 Tél: 05 29 05 fax: 05 22 24 6021	26/02/2020	1228,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE 106, Avenue de la Casablanca - Tanger INP : 093000394	03/03/2020	910 B an	1275 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Éthique (Création, ferment, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX



Diplômée de la faculté de Lyon
Ex-attachée de l'hôpital cardiologique de Lyon- Ex chef de service de cardiologie à la CNSS
Membre de la société française de cardiologie

Échodoppler cardiaque et vasculaire - Epreuve d'effort - Holter rythmique et tensionnel

Casablanca le 24/02/2010

SYNTHEMEDIC 22 rue zoubair bennou al souam roches blanca
noires casablanca D
ATACAND

16 mg Opr sec
Bte de 30

140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH 21NRO P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546 8001 020548

SYNTHEMEDIC 22 rue zoubair bennou al souam roches blanca
noires casablanca D
ATACAND

16 mg Opr sec
Bte de 30

140/16 DMP/21NRO P.P.V: 165,50 DH 21NRO P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546 8001 020548

Mme Bernadette Nadeau

176,10 x 3 = 528,30 Dha card 16ug

1 cp astin

89,20

21 Aulors 5

UT.AV : 11/02/2010
LOT N° : 127671 P.P.V.
89,20 9 20

1 cp le bér

21 TA 140.

pharmacie la Solidarité
354, Bd Aïcha Ben Yacoub Casablanca
Tél. : 05 22 40 29 03 fax : 05 22 46 69 21

157,10 x 3 = 471,30 molip 10

1 cp le jetue

28,00 x 6 = 168,00 plus 100

Dr ZOHEIR Fatima
CARDIOLOGUE
230, Bd Ibrahim Roudani
Casablanca

1225,00

IT Le 3

230, شارع إبراهيم روداني طريق الجديدة - المعاريف الدار البيضاء

230, Boulevard Brahim Roudani Ex Route d'Eljadida, Maârif - Casablanca

Tél.: 05 22 25 21 81

suvastatine

LOT: 197050 EXP: 06/21
PPV: 157DH10

suvastatine

LOT: 197050 EXP: 06/21
PPV: 157DH10

suvastatine

LOT: 197050 EXP: 06/21
PPV: 157DH10

LOT 191915
EXP 12/2022
PPV 28.00DH



Diplômée de la faculté de Lyon
Ex-attachée de l'hôpital cardiologique de Lyon- Ex chef de service de cardiologie à la CNSS
Membre de la société française de cardiologie

Échodoppler cardiaque et vasculaire - Epreuve d'effort - Holter rythmique et tensionnel

Casablanca le 24/02/2020

Mr. Bemada naima

1/ Hb Al

2/ Lechur

3/ ALOL. AS AT

4/ CPK

5/ TSH

6/ Cholestérol cm (tr)

7/ Lipide urique

8/ NFS -

9/ virus AIBus et 24H

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYED Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca Tel/Fax : 05 22 22 41 52
INP : 093000594

ZOHEIR Fatima
Cardiologue
230, Boulevard Brahim Roudani Ex Route d'El Jadida, Maârif - Casablanca

LABORATOIRE MERS SULTAN

D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALE

196, AV.Mers Sultan Appt.32, 5ème !
(à côté de la clinique ex catala)
Tél. & fax : 05 22 22 41 52

Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien Biologiste

Facture n° 0CCG3514

CASABLANCA LE : 03/03/2020

Analyses effectuées le: 03/03/2020

Pour.....: **Mme BERRADA NAIMA**

Sur prescription du: Dr

Code.....: 01M7828



Organisme.....:

Examen:

HBA1C=B100 CREA=B30 GOT=B50 GPT=B50
CPK=B100 TSHUS=B250 CHT=B30 HDL=B50
LDL=B50 AU=B30 NFS=B80 MICRO=B120

Cotation : (B 940)

Montant Net : 1275.00 Dh

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE Dhs 00 Cts

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca Tel/Fax : 05 22 22 41 52
INR : 093000594

SAYEH Fahd
tel : 05 22 22 41 52
INP : 097159310

196, AV.Mers Sultan, Résidence Al khansa Appt. 32 (5ème étage) –Casablanca - Tél. & fax : 05 22 22 41 52

E-mail : labo.merssultan@gmail.com / R.C. : 240830 – P.T : 34204104 – CNSS: 6674792 – I.F: 41805987 – ICE : 001817241000003- INP : 093000594



Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien Biologiste

مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE MERS SULTAN

D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALES

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - IMMUNOLOGIE

Prélèvement du : 03/03/2020 à: 07:35

Référence : 303347

Matricule :


01M7828

05/03/2020

Mme BERRADA NAIMA

Médecin: Dr.

EXAMENS DE SANG HEMATOLOGIE

Analyses	Résultats	Normes	Antécédents
NUMERATION GLOBULAIRE			
Globules rouges.....:	4.41	M/mm3	Femme (4.0 - 5.4)
Hemoglobine.....:	13.10	g/100 ml	(11.5 - 15.5)
Hematocrite	38.4	%	(35 - 47)
V.G.M	87	μ3	(75-95)
T.C.M.H.....:	30	pg	(27 - 32)
C.C.M.H.....:	34.1	%	(30-36)
Plaquettes	299	Mille/mm3	(140.000 - 500.000)
Globules blancs.....:	6000	/mm3	(4.000 - 10.000)
FORMULE LEUCOCYTAIRE			
Polynucléaires Neutrophiles: soit.....:	53	%	(50-75)
	3180	/mm3	(2000 - 7500)
Polynucléaires Eosinophiles: soit.....:	4	%	(0-4)
	240	/mm3	(< 400)
Polynucléaires Basophiles...: soit.....:	0	%	(0-1)
	0	/mm3	(< 100)
Lymphocytes.....: soit.....:	36	%	(25-35)
	2160	/mm3	(1500 - 4000)
Monocytes	7	%	(2-8)
soit.....:	420	/mm3	(100 - 800)
Autres.....: soit.....:	0	%	
	0	/mm3	
AU TOTAL.....:	100	%	

LABORATOIRE MERS SULTAN
196, Dr. SAYEH Fahd
Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tel/Fax: 05 22 22 41 52
INP: 033000594



Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien Biologiste

مختبر التحاليلات الطبية

LABORATOIRE MERS SULTAN

D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALES

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - IMMUNOLOGIE

Prélèvement du : 03/03/2020 à: 07:35

Référence : 303347



01M7828

Matricule :

05/03/2020

Mme BERRADA NAIMA

Médecin: Dr.

EXAMENS DE SANG BIOCHIMIE

Analyses	Résultats	Normes	Antécédents
Hémoglobine Glyquée.....: (par H.P.L.C)	6,70	%	
> 8 Action à entreprendre			
< 7 Objectif			
< 6 Niveau non-diabétique			
 Creatinine: soit.....:	7,60	mg/l µmol/l	(5-12) (44-106)
Acide Urique.....: Soit.....:	44,0	mg/l µmol/l	(20 - 60) (120 - 360)
Cholestérol Total.....: Soit.....:	1,76	g/l mmol/l	(1,45-2,00) (3,70-5,20)
Cholestérol H.D.L.....: Soit.....:	0,53	g/l mmol/l	(0,45-0,65) (0,9-1,68)
Cholestérol L.D.L..... :	0,99	g/l	(< 1,8)
Transaminase - SGOT... :	16,0	UI/l	(< 31)
Transaminase - SGPT... :	11,0	UI/l	(< 31)
C P K.....:	49,0	UI/l	(<195)
CREATININE PHOSPHOKINASE à 37 °C			

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAIEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca. Tel/Fax: 05 22 22 41 52
INP : 02090594



Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien Biologiste

مختبر التحاليلات الطبية
LABORATOIRE MERS SULTAN
D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALES

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - IMMUNOLOGIE

Prélèvement du : 03/03/2020 à: 07:35

Référence : 303347

Matricule :


01M7828

05/03/2020

Mme BERRADA NAIMA

Médecin: **Dr.**

EXAMENS DES URINES

Analyses	Résultats	Normes	Antécédents
Diurèse.....	2500	ml	
Micro-albumine.....	34,50	mg/24h	<30
Micro-albumine..... (Tech.Turbidémtrie)	13,80	mg/l	<20

* Sous réserve d'un bon recueil des urines des 24h

EXAMENS DE SANG
ENDOCRINOLOGIE

Analyses	Résultats	Normes	Antécédents
T.S.H Ultra sensible (MEIA/VIDAS)			
RESULTAT.....	2,02	μUI/ml	(0.25-5)

LABORATOIRE MERS SULTAN
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tel/Fax: 05 22 22 41 52
INP : 09 20 00 594

Berrada, Naima
ID:
D-naiss
ans,

24-Fév-2020 18:41:48

Fréq. Card. 72 BPM
Int PR 153 ms
Dur.QRS 80 ms
QT/QTc 381/405 ms
Axes P-R-T 50 26 32

RYTHME SINUSAL
ANOMALIE NON SPECIFIQUE DE L'ONDE T
ECG SUBNORMAL
INTERPRETATION BASEE PAR DEFAUT POUR PATIENT AGE DE 40 ANNÉE
Non confirmé

